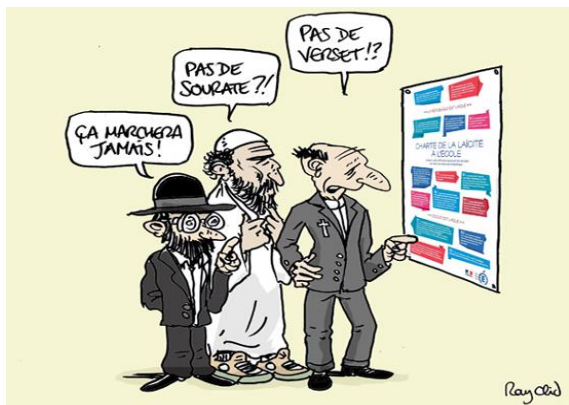


Une rentrée marquée par la laïcité et la morale.

De nouvelles réformes pour place la laïcité au centre de la République.



<http://rayclid.blogspot.fr/2013/09/charte-pour-la-laicite-lecole.html>

L'enseignement moral et civique (EMC) est bien au programme de cette année scolaire, au grand désespoir des syndicats de l'enseignement comme la CGT de l'éducation de Rouen. Ce nouvel enseignement remplace l'instruction civique pour les classes de primaire, de l'éducation civique au collège et de l'éducation civique juridique et sociale (ECJS) au lycée. Désormais, cet enseignement prend place de la classe de CP jusqu'à la terminale. Cette nouvelle pédagogie devrait représenter au total 300 heures dans la scolarité d'un élève.

Au lendemain des attentats de janvier, dans 200 collèges et lycées, on pouvait entendre des « Je ne suis pas Charlie ». L'EMC est un enseignement visant à contrer la radicalisation. À l'école, la laïcité est forte, à Paris, des ateliers sont mis en place pour que les enfants dès leur plus jeune âge se sensibilisent au vivre-ensemble pour qu'ils deviennent par la suite de véritables adultes responsables.

Abdenour Bidar, chargé de la pédagogie de la laïcité à la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire). Montre les bénéfices de la charte de la laïcité dans les écoles. Il explique la construction de la laïcité à travers 3 dates importantes : la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui date de 1789 ; la séparation de l'église et de l'état en 1905 et la constitution française en 1958. Il en conclut que « la laïcité permet de concilier le droit individuel et la cohésion sociale, c'est l'affaire

de l'état et c'est l'affaire de l'école ».

Le but de cet enseignement est de comprendre les principes, les valeurs, les raisons, les règles dans une société démocratique, d'être capable de conformer sa tenue, son langage et son attitude aux différents contextes de vie. De connaître les grandes déclarations des droits de l'homme et les principes de la constitution de la Ve République, de connaître la diversité de statut des textes tels que les règlements, les chartes, les lois.

Jean-Rémi Girard, le vice président du syndicats d'enseignement secondaire à déclaré à 20 minutes que l'EMC est une « aberration » et que cet « exercice va conforter des stéréotypes sexistes », il déclare même « On craint que l'EMC ne soit pas perçu comme un vrai enseignement par les élèves, mais plutôt comme un moment de discussion de type café du commerce ».

AFFICHAGE DE LA CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



<http://blog.educpros.fr/Jean-Michel-Zakhartchouk/files/2015/07/laicite-repas.jpg>

SAINT-YVES Amelia
DEVACHT Gabrielle